



## Document de circulation pour étranger mineur

-----  
Par benA

Bonjour,

J'ai fait une demande de document de voyage pour mineur pour mon fils depuis le 07/10/2024, je n'ai pas eu de nouvelle de la part de la préfecture de la Sarthe où je vis actuellement. J'ai essayé de contacter la préfecture en envoyant plusieurs mails et je n'ai toujours pas eu de retour, je ne possède même pas les identifiants pour accéder au compte de mon fils et vérifier l'état d'avancement de celui-ci. Ma question est : pensez-vous que j'ai le droit de contacter la préfecture par le biais d'un avocat et entamer une procédure juridique à l'encontre de ce silence ? cette démarche pourra t'il accélérer le traitement du dossier ?

"Cette situation commence à peser lourd, car nous nous sentons bloqués et nous ne parvenons pas à voyager avec mon bébé de 9 mois qui n'a toujours pas rencontré ses grands-parents".

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Cordialement,

-----  
Par Mck

Bonjour,

Vous avez effectué en ligne une demande pour un DCEM (Document de Circulation pour Mineurs Étrangers).  
Vous avez dû recevoir une confirmation de dépôt.

Si vous n'avez pas reçu de nouvelles à ce jour, alors le mieux est d'imprimer votre reçu de confirmation et de vous rendre directement à la Préfecture.

Il y a une forte probabilité que votre DCEM s'y trouve.

Il arrive très souvent que la préfecture "oublie" de convoquer les requérants.